

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT publie son étude comparative des prix à l'échelle internationale pour 2024

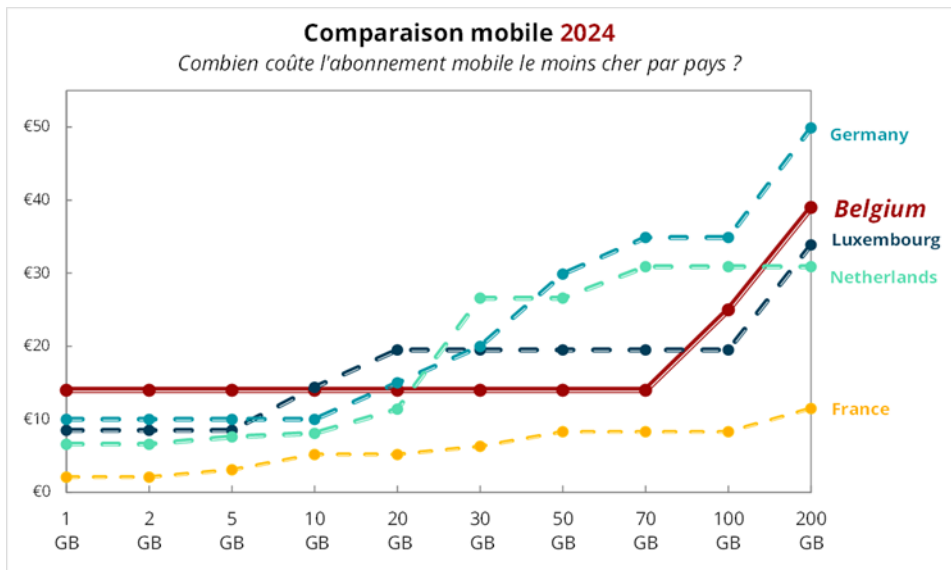
Bruxelles, le 19 décembre 2024 - L'IBPT publie son étude annuelle qui compare les prix des services de télécommunications en Belgique avec ceux des pays voisins, en se basant sur les prix d'octobre 2024. Il en ressort que la Belgique, avant l'arrivée du 4^e opérateur mobile, est très chère pour les petits abonnements mobiles (jusqu'à 10 Go), l'internet fixe et les offres groupées populaires les plus complètes. Notre pays était cependant déjà devenu plus compétitif en 2024 en ce qui concerne les abonnements pour les besoins en données moyens et grands. La dynamique concurrentielle sur le marché mobile s'est améliorée en Belgique, tandis que celle sur le marché fixe reste encore limitée. Toutefois, ces comparaisons internationales subissent des modifications considérables avec l'arrivée du 4^e opérateur mobile et les premières réactions qui ont suivi. L'IBPT commentera cela dans un deuxième communiqué de presse.

L'IBPT a de nouveau comparé les prix des services de télécommunications résidentiels dans notre pays à ceux en Allemagne, en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas. L'étude est basée sur les prix d'octobre 2024, avant l'arrivée du 4^e opérateur mobile, et identifie l'offre la moins chère sur le marché pour une série de profils de consommateurs. Pour cette étude, nous prenons uniquement en considération les opérateurs possédant au moins 5 % de part de marché.

Les consommateurs qui ont uniquement besoin de téléphonie mobile avec 1 000 minutes d'appel et d'un petit pack de données jusqu'à 5 Go paient en Belgique un peu plus que dans les pays voisins. Pour les besoins en données mobiles moyens, entre 20 et 70 Go, la Belgique est même bon marché grâce à la nouvelle offre de *hey!* déjà proposée en 2024¹. Si au moins 100 Go sont nécessaires, notre pays se situe dans la moyenne, alors que les consommateurs ayant besoin d'au moins 200 Go paient à nouveau le plus cher en Belgique après l'Allemagne.

Tout comme l'année passée, la France reste nettement moins chère que n'importe quel pays pour tous les profils. Par rapport à la Belgique, l'écart le plus grand se situe au niveau des besoins d'au moins 200 Go. Parmi ceux-ci, l'abonnement le moins cher disponible sur le marché belge coûte 28 € de plus par mois qu'en France.

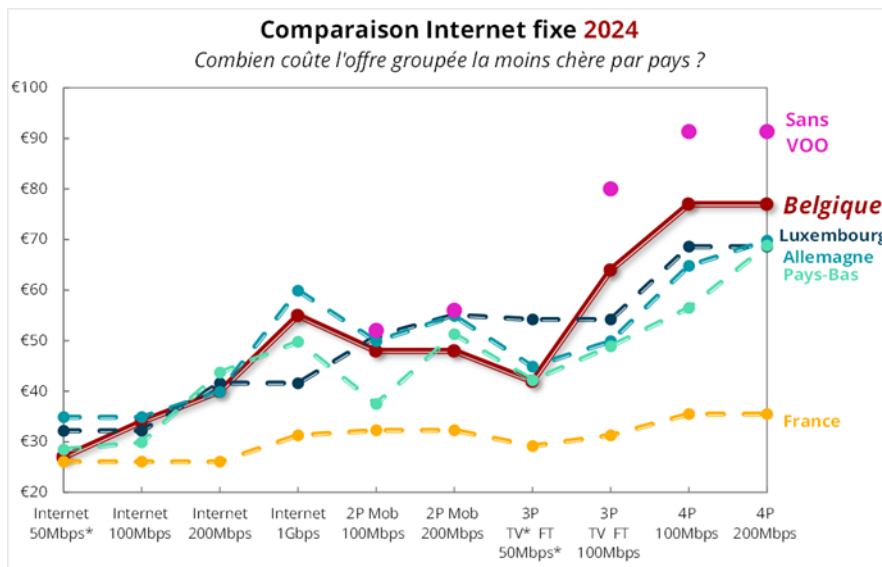
¹ Il s'agit de la nouvelle offre de *hey!* de 2024 avant le lancement du 4^e opérateur et non de l'offre encore améliorée de *hey!* proposée fin 2024 après l'arrivée du 4^e opérateur.



En termes d'internet fixe et d'offres groupées, on peut conclure, comme l'année dernière, que la Belgique fait généralement partie de la moitié la plus chère des pays voisins, à l'exception des profils à faibles besoins. Pour les offres groupées populaires les plus complètes, la Belgique est de loin le pays le plus cher.

Pour l'internet fixe et les offres groupées également, la France est sur toute la ligne et de loin le pays le moins cher, alors que le réseau fixe fait partie des meilleurs dans ce pays. Par rapport à notre pays, la plus grande différence se trouve au niveau des offres groupées 4P avec une vitesse de téléchargement minimale de 200 Mbps. Un consommateur avec ce profil paie en Belgique 42 € par mois de plus qu'en France pour l'offre la moins chère, soit le double.

La refonte de l'offre de VOO, avec des prix plus bas pour les nouveaux abonnés, a eu un impact favorable sur les résultats de la Belgique, faisant baisser le niveau des prix de cinq profils par rapport à l'année précédente. Cependant, il n'est pas certain qu'Orange, qui a racheté VOO en 2023, continuera d'offrir la marque VOO. Si les tarifs de VOO n'étaient pas pris en compte, les prix belges sur le marché des offres groupées seraient considérablement plus élevés.



Lorsque nous n'examinons pas seulement l'offre la moins chère, mais aussi les évolutions de prix de l'offre de produits complète, l'IBPT constate que la dynamique concurrentielle s'est améliorée sur le marché mobile belge. Les prix restent stables et certains opérateurs ont même procédé à des réductions de prix. Lorsque les prix ont augmenté, cela s'est accompagné d'une augmentation de la quantité de données. Sur le marché fixe, la dynamique ne s'est toutefois pas améliorée ; les prix pour l'internet fixe et les offres groupées ont augmenté sans nette amélioration, même chez Orange qui se positionne toujours plus comme un acteur établi sur le marché.

La différence de dynamique entre le marché mobile et le marché des offres groupées fixes peut s'expliquer en partie par le fait que les consommateurs sont plus susceptibles de changer d'opérateur avec des produits (mobiles) standalone qu'avec des offres groupées. En outre, la concurrence sur le marché mobile a déjà été influencée par l'arrivée attendue d'un quatrième opérateur, DIGI. Le lancement d'offres groupées convergentes (y compris l'internet fixe) par DIGI pourrait également contribuer à une relance de la concurrence sur le marché fixe.

Le 11 décembre 2024, DIGI a officiellement lancé ses activités en Belgique. Dans un communiqué de presse séparé, l'IBPT a présenté une simulation sur la manière dont l'arrivée de DIGI changeait la position de la Belgique à l'échelle internationale.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des services postaux et des télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 bte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be



Nouvelle adresse à partir du 23 décembre 2024 :

Boulevard du Roi Albert II **32 boîte 10** | **1000** Bruxelles